

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 7 juin 2010 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault  
Louise B. Gosselin  
Hugues Girouard  
Michel Larochelle  
Stéphane Bilodeau  
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

### **Ouverture de la séance**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2010.
3. Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Adoption du règlement numéro 451-2010 sur la prévention des incendies.
7. Nomination d'un représentant municipal pour l'application du règlement sur les incendies.
8. Adoption du règlement numéro 452-2010 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Victoriaville.
9. Autorisation de dépense pour couper les herbes longues dans les fossés.
10. Acceptation du décompte progressif n° 2 - travaux de pavage sur l'Avenue Pie X par l'entrepreneur Pavage Veilleux.
11. Dépôt et acceptation des soumissions concernant l'entretien des chemins d'hiver.
12. Demande de renouvellement d'adhésion au Comité de gestion du bassin versant de la rivière Nicolet (COPERNIC)
13. Contribution financière concernant les frais de publicité et de promotion du projet les « Jeudis en chansons, édition 2010 ».
14. Demande au Ministère des Transports – Panneaux de signalisation route 116.
15. Autorisation demandée par l'organisation « Le grand Défi de Victoriaville » concernant la fermeture partielle de certaines rues.
16. Représentant du Conseil au conseil d'administration de Rouli-Bus.
17. Autorisation de dépense – Aménagement des plates-bandes à l'entrée du Centre Administratif.
18. Mandat et tarif forfaitaire – Amélioration des équipements des parcs municipaux.
19. Autorisation à poursuivre les procédures en vertu de la réglementation d'urbanisme en cas d'infraction concernant les dérogations aux articles 7.10 et 8.2 du règlement de zonage.

20. Acceptation des permis 2010-05-047 à 2010-05-072 pour une valeur de 93 070,00\$.
21. AFFAIRES NOUVELLES
22. Période de questions.
23. Clôture de la séance.

2010-06-101

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-102

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2010

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2010 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-103

Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer

La liste des comptes du mois de mai 2010 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 13 pages, totalisant 232 468,19\$ est soumise aux membres du Conseil.

Communication est également donnée d'un certificat de Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de mai 2010 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 232 468,19\$.

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de juin 2010, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Lecture du courrier**

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Décision

- Lucie Cloutier
- 2971-7543 Québec inc (André Bilodeau) et David Bilodeau

Ministère des Affaires municipales

- Invitation à participer à la Semaine de la municipalité 2010 qui aura lieu du 30 mai au 5 juin prochain
- Mise en place du « Programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle »

Ministère des Transports

- Paiement du 1<sup>er</sup> versement de la subvention à l'entretien des chemins

MRC d'Arthabaska

- Désapprobation des règlements 449-2010 (modification au plan d'urbanisme) et 450-2010 (modification au règlement de zonage)

Le 7 juin 2010 (suite)

- |   |   |
|---|---|
| Les Journées de la culture              | • Invitation à participer aux Journées de la culture et au projet « Je m'affiche pour la culture »  |
| Office des personnes handicapées        | • Semaine québécoise des personnes handicapées du 1 <sup>er</sup> au 7 juin 2010  |
| Société d'agriculture des Bois-Francs   | • Exposition agricole de Victoriaville – remise du bottin et remerciements  |
| Société Alzheimer                       | • Remerciements pour le don à la mémoire de Monsieur Jacques Gaudreau   |
| Fédération Québécoise des Municipalités | • Invitation au congrès qui se tiendra les 30 septembre, 1 <sup>er</sup> et 2 octobre 2010  |
| Centraide Centre-du-Québec              | • Information concernant les ressources pouvant aider les personnes en situation de précarité   |
| Fondation de l'Ermitage                 | • Remerciements   |
| Monique T. Giroux                       | • Présentation de son livre « Les Bois-Francs une volonté de fer »  |
| Gesterra                                | • Confirmation de la date pour la collecte des surplus de feuilles – mardi le 9 novembre 2010   |
| Groupe PMA + GDM                        | • Invitation à adhérer à la Mutuelle des municipalités du Québec  |
| Société de l'assurance automobile       | • Période intensive de sensibilisation auprès des jeunes et du grand public sur l'importance du port du casque et du respect des règles de sécurité en vélo |

#### Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2010-06-104

#### Adoption du règlement numéro 451-2010 sur la prévention des incendies

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de favoriser le développement d'une culture de prévention auprès des citoyens et des compagnies et qu'il sera un outil de travail utilisé dans un premier temps comme moyen de persuasion pour amener la population à devenir proactive en matière de sécurité incendie;

Attendu l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques incendie le 23 mars 2009;

Attendu que les membres du Comité de Sécurité incendie recommandent aux municipalités du territoire de la MRC d'Arthabaska, d'adopter ce règlement sur la prévention des incendies;

Attendu qu'un avis de motion a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du conseil du 3 mai 2010;

(Suite à la page 2229)

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu d'adopter le règlement numéro 451-2010 tel que soumis par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-105

Nomination d'un représentant municipal pour l'application du règlement sur les incendies

Attendu que le Conseil a adopté un nouveau règlement sur la prévention des incendies;

Attendu qu'en vertu de ce règlement l'autorité compétente est le directeur du Service de sécurité incendie, ses représentants et les inspecteurs en prévention des incendies reconnus par la MRC d'Arthabaska dûment autorisés sur le territoire de la Municipalité;

Attendu qu'il est recommandé qu'une autre personne soit nommée au sein de l'organisation municipale de St-Christophe d'Arthabaska;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska nomme Monsieur Marcel Marchand, inspecteur municipal, comme autorité compétente pour voir à l'application du règlement numéro 451-2010 sur la prévention des incendies en collaboration avec le Directeur du Service de sécurité incendie et ses représentants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-106

Adoption du règlement numéro 452-2010 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Victoriaville.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 452-2010**

**Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Victoriaville**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Stéphane Bilodeau lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

1. La Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise la conclusion d'une entente modifiant l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Victoriaville.
2. La mairesse et la secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ladite entente, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.
3. Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

**ST-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, ce 7 juin 2010**

\_\_\_\_\_  
Clémence Le May  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Francine Moreau  
Secrétaire-trésorière

2010-06-107

Autorisation de dépense pour couper les herbes longues dans les fossés

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu d'autoriser les travaux nécessaires au fauchage des herbes longues dans les fossés sur tout le territoire de la Municipalité.

Le travail de fauchage sera exécuté par Monsieur Jean-Paul Bernard au taux horaire de 60,00\$ et le travail demandé pour cette année, est de passer une fois avec sa faucheuse de chaque côté des chemins de responsabilité municipale. Les travaux seront céduler avec l'inspecteur municipal et l'entrepreneur mais devront débuter au plus tard au début du mois de juillet 2010.

Le montant autorisé pour ces travaux est de 10 000,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-108

Acceptation du décompte progressif no. 2 – travaux de pavage sur l'Avenue Pie X par l'entrepreneur Pavage Veilleux

Attendu que Monsieur David Thibault, ingénieur, dépose aux membres du conseil le décompte progressif no 2 concernant les travaux exécutés entre le 29 septembre et le 4 novembre 2009 dans le cadre du projet de resurfaçage de l'Avenue Pie X;

Attendu que Monsieur Thibault, fait part au Conseil que suite à la réunion du 7 avril dernier, où étaient présent les représentants de la Municipalité, de l'Entrepreneur, de LVM ainsi que de Dessau, il a été convenu qu'une pénalité de 10 000\$ devait être maintenue au contrat pour une non-conformité et que l'Entrepreneur devait également fournir un cautionnement d'entretien de sept (7) ans (applicable en cas d'arrachement du pavage);

Attendu qu'après vérification auprès de son assureur, l'Entrepreneur nous mentionne qu'il ne peut fournir un cautionnement d'entretien de plus de cinq (5) ans;

Attendu que Pavage Veilleux (1990) inc. est d'accord pour fournir une lettre d'engagement afin de garantir les ouvrages non-conformes pour une durée de deux (2) ans supplémentaires à la caution d'entretien fourni par son assureur;

Attendu que Dessau recommande de payer à l'Entrepreneur un montant de 31 364,15\$ incluant toutes taxes applicables;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que le conseil approuve la recommandation de paiement numéro 2 relativement aux travaux exécutés entre le 29 septembre et le 4 novembre 2009 par l'entrepreneur «Pavage Veilleux (1990) inc.» pour un montant à payer de 31 364,15\$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-109

Dépôt et acceptation des soumissions concernant l'entretien des chemins d'hiver

Suite à l'ouverture des soumissions qui a eu lieu mardi, le 1<sup>er</sup> juin 2010 à 15 heures, la secrétaire-trésorière dépose les deux soumissions reçues :

**LA SABLIERE DE WARWICK**

	<b>NB KM</b>	<b>MONTANT PAR KILOMÈTRE</b>	<b>TAXES</b>	<b>TOTAL</b>
2010-2011	59,17	2 327,00\$	17 727,41\$	155 416,00\$
2011-2012	59,17	2 327,00\$	17 727,41\$	155 416,00\$
2012-2013	59,17	2 327,00\$	17 727,41\$	155 416,00\$

**GAGNÉ EXCAVATION LTÉE**

	<b>NB KM</b>	<b>MONTANT PAR KILOMÈTRE</b>	<b>TAXES</b>	<b>TOTAL</b>
2010-2011	59,17	2 650,00\$	20 188,07\$	176 988,57\$
2011-2012	59,17	2 650,00\$	20 188,07\$	176 988,57\$
2012-2013	59,17	2 650,00\$	20 188,07\$	176 988,57\$

Après analyse des soumissions, la secrétaire-trésorière informe le Conseil que les soumissions présentées sont conformes. Elle recommande à la Municipalité d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, La Sablière de Warwick Ltée pour un coût annuel de 155 416,00\$ incluant les taxes applicables.

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu;

Que la Municipalité retienne les services du plus bas soumissionnaire, soit La Sablière de Warwick Ltée pour réaliser les travaux de déneigement des chemins sur le territoire de la Municipalité, tel que demandé à l'intérieur du document d'appel d'offres.

Que cette somme soit prise à même le budget des dépenses du fonds d'administration prévu à cette fin.

Que la mairesse, Madame Clémence Le May, et la secrétaire-trésorière, Madame Francine Moreau, soient autorisées à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-110

Demande de renouvellement d'adhésion au Comité de gestion du bassin versant de la rivière Nicolet (COPERNIC)

Attendu que la Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC) est un organisme à but non lucratif, dont la mission est de promouvoir la gestion intégrée des ressources du bassin versant de la rivière Nicolet afin de favoriser la protection et la mise en valeur du milieu hydrique et la pérennité économique de ses usages;

Attendu que la Corporation s'engage à assurer la concertation entre tous les intervenants sur l'ensemble du bassin versant et à adopter une vision de développement durable;

Attendu que la corporation COPERNIC demande à la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska un appui en renouvelant son adhésion pour l'année 2010-2011 comme membre pour une somme de 50\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accepte de renouveler son adhésion à titre de membre corporatif à la Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC) et autorise une somme de 50,00\$ pour acquitter la contribution demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-111

Contribution financière concernant les frais de publicité et de promotion du projet les « Jeudis en chansons, édition 2010 »

Attendu que le Conseil a convenu d'accueillir un spectacle de la programmation des « Jeudis en chansons, édition 2010;

Attendu que pour la réalisation du projet, une somme de 100\$ est demandée afin d'assurer tous les frais de publicité et de promotion;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu d'autoriser une somme de 100\$ au comité organisateur des « Jeudis en chansons ».

Que le spectacle qui aura lieu au Centre Administratif de la municipalité est confirmé pour jeudi, le 15 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-112

Demande au Ministère des Transports – Panneaux de signalisation route 116

Madame Clémence Le May soumet aux membres du Conseil une demande pour installer des panneaux de signalisation de passage de chevreuils sur la route 116 avant le pont de la rivière Gosselin et la résidence du 16, route 116. Les résidents de ce secteur ont remarqué la présence de plusieurs chevreuils dans les champs et que régulièrement ces mêmes chevreuils traversent la route 116.

Attendu que la route 116 est une route de responsabilité du Ministère des Transports du Québec;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska demande au Ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux de signalisation de passage de chevreuils sur la route 116 entre la résidence du 16, route 116 et le pont de la rivière Gosselin juste avant les limites de la ville de Victoriaville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-113

Autorisation demandée par l'organisation « Le grand Défi de Victoriaville » concernant la fermeture partielle de certaines rues

Attendu qu'en date du 11 et 12 septembre prochain, la compétition du Grand Défi de Victoriaville empruntera certaines rues de la municipalité;

Attendu qu'il y aurait lieu d'autoriser les responsables de l'Organisation à fermer partiellement certaines rues municipales;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise l'organisation du Grand Défi de Victoriaville à emprunter certaines rues municipales, tel que mentionné à la demande, à l'occasion de la compétition du Grand Défi de Victoriaville qui se tiendra les 11 et 12 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-114

Représentant du Conseil au conseil d'administration de Rouli-Bus

Attendu que Transport adapté Rouli-Bus suite à leur assemblée générale, a deux sièges à combler à son conseil d'administration;

Attendu que selon les règlements de Rouli-Bus, les postes doivent être comblés par des représentants municipaux;

Attendu que Rouli-Bus invite la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska à nommer un de ses membres du conseil pour siéger au sein du conseil d'administration de Rouli-Bus;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu de nommer Madame la conseillère Louise B. Gosselin comme représentante au sein du conseil d'administration de Rouli-Bus Transport adapté.

Que le mandat a une durée de deux ans et peut être renouvelable conformément aux règlements internes de Rouli-Bus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-115

Autorisation de dépense – Aménagement des plates-bandes à l'entrée du Centre Administratif

Une évaluation de travaux d'aménagement paysager est déposée par Les Serres Perreault concernant les zones de part et d'autre de l'entrée principale pour un montant total avant taxes de 470\$.

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu d'autoriser une somme de 470,00\$ pour le réaménagement des deux zones de plantation de part et d'autre de l'entrée principale du Centre Administratif.

Que le mandat est donné aux Serres Perreault, paysagistes, tel que soumissionné en date du 28 mai dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mandat et tarif forfaitaire – Amélioration des équipements des parcs municipaux

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2010-06-116

Autorisation à poursuivre les procédures en vertu de la réglementation d'urbanisme en cas d'infraction concernant les dérogations aux articles 7.10 et 8.2 du règlement de zonage

L'inspecteur en bâtiment, Patrick Parenteau, a remis aux membres du conseil un rapport concernant des avis d'infraction relatifs au règlement de zonage transmis à quatorze (14) propriétaires. Toutes les infractions concernent des abris d'auto temporaires ou des abris avec revêtement extérieur prohibé qui sont installés de façon permanente ou utilisés à d'autres fins. L'inspecteur recommande dans son rapport que des constats d'infraction émis par la cour municipale soient transmis à chacun des contribuables inscrits sur la liste.

Après discussion, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska donne le mandat à la cour municipale de Victoriaville, en vertu de l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune, afin de procéder dans chacun des dossiers d'avis d'infraction transmis par l'inspecteur.

Que les membres du conseil, demande à l'inspecteur en bâtiment, Patrick Parenteau, avant de transmettre le dossier des infractions à la cour municipale, de rejoindre par téléphone chacune des personnes inscrites sur la liste des infractions afin de s'informer de leurs intentions à procéder à l'enlèvement de l'abri dérogatoire et de les aviser pour une dernière fois que des procédures légales seront entreprises si aucune action n'est faite pour corriger leur infraction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-117

Acceptation des permis 2010-05-047 à 2010-05-072 pour une valeur de 93 070,00\$.

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2010-05-047 à 2010-05-072 inclusivement pour une valeur de 93 070,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2010-06-103, 2010-06-107, 2010-06-108, 2010-06-109, 2010-06-110, 2010-06-111, 2010-06-115 et 2010-06-116.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juin 2010.

---

Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière

2010-06-118

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Clémence Le May,  
Mairesse

---

Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière

La signature par la mairesse équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

